



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

CES/1998/34/Add.1
30 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Quarante-sixième réunion plénière
(Paris, 18-20 mai 1998)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIERE DE STATISTIQUE
DANS LA REGION DE LA CEE, 1998/99 ET 1999/2000 :
PRESENTATION INTEGREE**

(Version établie à l'issue de la réunion plénière)

**ACTIVITE DE PROGRAMME 1
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE**

Structure de la présentation intégrée

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CEI STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique (CES/1998/34/Add.1)

- Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes (CES/1998/34/Add.2)
- Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/1998/34/Add.3)
- Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (CES/1998/34/Add.4)
- Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/1998/34/Add.5)
- Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/1998/34/Add.6).

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

- i) Décembre-janvier : le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.
- ii) Février-mai : le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion annuelle qui a lieu en mai (en 1998) ou juin (les autres années).
- iii) Juillet-août : le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de mai (juin) en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, les six documents mentionnés plus haut contiennent les informations communiquées par les organisations au secrétariat afin qu'elles apparaissent dans cette version actualisée de la présentation intégrée qui a été examinée par la Conférence à sa réunion plénière de 1998. En plus des informations actualisées relatives aux futurs programmes de travail envisagés par les diverses organisations internationales dans différents domaines de la statistique, elle donne la liste, pour chaque élément de programme de la présentation intégrée, des points que le Bureau a portés à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière. Elle contient également une liste des diverses décisions que la Conférence a prises à sa réunion plénière au titre de chacun des éléments de programme.

4. Chaque activité de programme est divisée en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNEES : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

RESULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES :

Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

POINTS SUR LESQUELS L'ATTENTION DE LA CONFERENCE A ETE APPELEE :

Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau a portées à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DECISIONS DE LA CONFERENCE A SA REUNION PLENIERE DE 1998 : Liste des décisions concernant son programme de travail que la Conférence a adoptées à sa réunion plénière de 1998.

REUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES : Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR : Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, sera chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITES ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES : Description des principales activités des organisations dans ce domaine de la mi-mai 1998 à juin 2000. Sous cette rubrique, des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

Liste des priorités

5. La liste des priorités résumant les principaux types de travaux que la Conférence prévoit d'effectuer au cours des deux prochaines années au titre de tous les projets de l'activité de programme figure à la fin du présent additif.

Liste des éléments du programme de travail de la Conférence

6. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste de tous les éléments du programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

Autres renseignements connexes

7. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite dans chacun d'eux. Un bref document (CES/1998/34) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles employés.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Activité de programme	Élément de programme
<p><u>Activité de programme 1</u> : Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/1998/34/Add.1)</p>	<p>1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux 1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique 1.3 Pays en transition dans la région de la CEE 1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)</p>
<p><u>Activité de programme 2</u> : Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/1998/34/Add.2)</p>	<p>2.1 Gestion de l'infrastructure informatique 2.2 Collecte et traitement des données statistiques 2.3 Diffusion et échange de l'information statistique 2.4 Classifications statistiques 2.5 Recherche-développement statistique 2.6 Données géographiques et régionales 2.7 Mise en valeur des ressources humaines</p>
<p><u>Activité de programme 3</u> : Statistiques économiques (voir document CES/1998/34/Add.3)</p>	<p>3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale 3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements 3.3 Commerce international des marchandises 3.4 Transports 3.5 Commerce (secteur de la distribution) 3.6 Commerce international de services 3.7 Tourisme 3.8 Autres services marchands et services non marchands 3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat 3.10 Statistiques agricoles 3.11 Statistiques industrielles 3.12 Statistiques de l'énergie 3.13 Statistiques de la science et de la technique 3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques 3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques</p>

Activité de programme	Elément de programme
<p><u>Activité de programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/1998/34/Add.4)</p>	<p>4.1 Indicateurs et cadres sociaux 4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe 4.3 Enquêtes sociales polyvalentes 4.4 Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques 4.5 Recensements de la population et des habitations 4.6 Statistiques de la santé 4.7 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale 4.8 Statistiques sur l'éducation et la formation 4.9 Statistiques culturelles 4.10 Statistiques du travail 4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations, fécondité et familles et ménages) 4.12 Statistiques des établissements humains et du logement 4.13 Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus 4.14 Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier</p>
<p><u>Activité de programme 5</u> : Statistiques de l'environnement (voir document CES/1998/34/Add.5)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles 5.2 Comptabilité de l'environnement 5.3 Bases de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p>
<p><u>Activité de programme 6</u> : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/1998/34/Add.6)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données 6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

ACTIVITE DE PROGRAMME 1
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE STATISTIQUE

1.1 PROMOTION ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES MULTILATERAUX

Objectifs au cours des prochaines années : Gérer les relations multilatérales entre organismes internationaux de statistique sur les questions concernant les services nationaux de statistique; minimiser les doubles emplois en matière de collecte de données auprès des pays membres; assurer la compatibilité des données publiées; encourager la cohérence dans les ordres du jour des commissions, groupes de travail, équipes spéciales et groupes statistiques pour que les divers échanges de vues menés à l'échelon international aient un effet synergique; et promouvoir l'adoption de programmes de travail unifiés avec des priorités homogènes.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Décisions de la Conférence des statisticiens européens adressées au secrétariat de la CEE et se rapportant, d'une part, à son propre programme de travail et, d'autre part (sur la demande d'un des organes dont relève la Conférence, à savoir la Commission économique pour l'Europe), au programme de travail du Groupe des activités relatives à la population de la CEE, et conseils de la Conférence aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE et à d'autres organisations internationales ou supranationales relatifs aux activités de leurs programmes de travail concernant les statistiques. Elaboration périodique d'accords et de protocoles largement diffusés sur des questionnaires unifiés, des bases de données uniques et des programmes de travail et ordres du jour harmonisés. Soumission de programmes de travail intégrés et de programmes rationalisés de collecte des données à des instances telles que la Conférence des statisticiens européens, à sa réunion plénière annuelle, et la Commission de statistique de l'ONU. Démonstration effective de cohérence dans la diffusion des données par les services internationaux de statistique.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- L'initiative prise par le Président d'inviter l'Institut international de statistique (IIS) à créer un groupe international de théoriciens de la statistique qui pourrait faire part au Bureau et à la Conférence de ses réactions concernant la présentation intégrée.
- Le rapport que le groupe spécial (créé par la Commission de statistique en vue d'examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de cette Commission) a établi pour examen lors de la réunion du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination tenue en février 1998.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 1998 :

- La Conférence a noté que lors de la discussion qu'elle avait tenue, à la réunion plénière de 1998, dans le cadre du débat de fond sur le thème "Relations entre les services de statistique et les gouvernements", elle avait traité de questions telles que l'intégrité, le professionnalisme et la compétence qui intéressaient les services tant nationaux qu'internationaux de statistique. La Conférence estimait qu'un des facteurs déterminants essentiels de l'intégrité professionnelle des organismes statistiques internationaux - et indirectement du système statistique international - était la compétence professionnelle des directeurs et du personnel de ces organismes. La Conférence a donc prié le Bureau de faire part au Secrétaire exécutif de la CEE de l'importance que la Conférence attachait à la compétence professionnelle du Directeur et du personnel de la Division de statistique de la CEE, et à la procédure appliquée pour leur nomination. La Conférence a également prié le Bureau d'exprimer le même point de vue - au nom des Etats membres de l'OCDE ayant participé à la réunion plénière de 1998 - au Secrétaire général de l'OCDE, en ce qui concerne le Directeur et le personnel de la Direction des statistiques de l'OCDE.
- La Conférence a reconnu que la Division de statistique de la CEE collaborait déjà étroitement et selon une formule de partenariat avec Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU et d'autres organisations internationales aux fins de l'exécution du programme de travail de la Conférence et aussi, dans une large mesure, de la collecte de statistiques entreprises par le secrétariat auprès des pays membres de la CEE.
- La Conférence a approuvé les activités qu'elle devait entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

CEE-OCDE-Eurostat : Réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes (annuelles)

CEE-Eurostat-OCDE : Nombreuses réunions des divers groupes de travail intersecrétariats

Division de statistique de l'ONU : Réunion de la Commission de statistique de l'ONU (1998/99)

Division de statistique de l'ONU : Sous-Comité des activités statistiques du CAC

Rapporteur : CEE.

Activités et moyens de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

Equipes spéciales exerçant une fonction de coordination :

La Commission de statistique de l'ONU a créé des groupes de travail intersecrétariats chargés de traiter les questions de coordination et questions connexes dans les domaines de la statistique énumérés ci-après. (Pour un complément d'information sur les activités de ces groupes de travail, voir d'autres parties de la présentation intégrée, comme indiqué.)

a) Equipe spéciale de la comptabilité nationale (voir le projet 3.1 dans le document CES/1998/34/Add.3).

b) Equipe spéciale des statistiques des finances (voir le projet 3.2 dans le document CES/1998/34/Add.3).

c) Equipe spéciale des statistiques du commerce international (voir le projet 3.3 dans le document CES/1998/34/Add.3).

d) Equipe spéciale des statistiques des services (voir le projet 3.6 dans le document CES/1998/34/Add.3).

e) Equipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaisons internationales (voir le projet 3.9 dans le document CES/1998/34/Add.3).

f) Equipe spéciale des statistiques de l'environnement (voir le document CES/1998/34/Add.5).

Activités de la CEE :

a) Coordonner l'établissement de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique intéressant les pays de la région de la CEE, sur la base des données fournies par la CEE, Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU, les institutions spécialisées, etc.

b) Collaborer, avec Eurostat et l'OCDE, à l'organisation des réunions des groupes de travail intersecrétariats dans différents domaines de la statistique et de celles consacrées à l'examen conjoint des programmes, qui ont pour but d'envisager périodiquement les problèmes potentiels.

c) Coordonner les travaux statistiques entrepris par d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et/ou par les divisions de la CEE.

Ressources du secrétariat : importantes.

Activités de l'OCDE : L'OCDE continuera à coopérer avec d'autres institutions internationales, en particulier en participant aux réunions consacrées à l'examen conjoint des programmes. Elle continuera aussi d'avoir des contacts réguliers avec les autres principaux acteurs.

Activités d'Eurostat (Thème 91 : Relations internationales) :

Eurostat continuera d'assister, en tant qu'observateur actif, aux réunions de diverses instances internationales dans le domaine de la statistique : les réunions bisannuelles de la Commission de statistique de l'ONU et de son groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, ainsi que les réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau. L'objectif essentiel de cette participation est de faire entendre la voix de la Commission européenne dans le cadre du processus de fixation de normes mondiales en matière de statistique et de la gestion du système statistique mondial.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

- a) Mise au point de concepts et de méthodes et amélioration de la coordination des programmes relatifs à la comptabilité et aux statistiques de l'environnement, en collaboration avec le PNUE, l'OCDE, Eurostat, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.
- b) Travaux consacrés à l'harmonisation des classifications économiques et sociales internationales, en collaboration avec un large éventail de pays et d'organismes actifs dans ce domaine.
- c) Services de secrétariat pour le compte du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (dont font également partie Eurostat, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale) ayant pour mission de coordonner les efforts déployés sur le plan multilatéral afin de faciliter l'application du SCN de 1993.
- d) Promotion de consultations multilatérales d'experts sur la question des "Problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques". Dans ce contexte, la Division facilite la création de "groupes-villes", c'est-à-dire de groupes de consultation informels portant le nom de la ville où ils ont été créés (voir l'élément de programme 3.XX).
- e) Coordination des travaux statistiques internationaux dans le domaine des statistiques du commerce (en coopération avec la CEE, Eurostat, l'OCDE et d'autres organisations internationales).
- f) Participation au Comité directeur (regroupant l'Australie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, la Fédération de Russie, la Communauté d'Etats indépendants, la Banque mondiale et la Division de statistique de l'ONU) chargé de superviser le processus d'évaluation du Programme de comparaison internationale.

Fonds monétaire international (FMI) :

- a) Convoque les réunions des organes suivants : i) Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique; ii) Comité sur les statistiques de balance

des paiements du FMI; et iii) Equipe spéciale interorganisations chargée des statistiques des finances.

b) Est membre des équipes spéciales interorganisations énumérées ci-après : i) Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale; ii) Equipe spéciale des statistiques du commerce international; iii) Equipe spéciale des statistiques de l'environnement; et iv) Equipe spéciale des statistiques des services.

c) S'associe à la gestion du système statistique mondial en participant aux activités suivantes : i) sessions bisannuelles de la Commission de statistique de l'ONU; ii) réunions du Sous-Comité des activités statistiques du CAC; et iii) travaux de nature statistique des commissions régionales de l'ONU, notamment ceux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (en qualité d'observateur).

d) Coopère avec Eurostat, l'IME et l'OCDE dans des domaines d'intérêt commun.

Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants :

Le Comité s'attache essentiellement à coordonner les travaux statistiques et à aligner et harmoniser les outils statistiques avec les normes internationales dans les domaines suivants : système de comptabilité nationale; statistiques économiques, démographiques et sociales; et traitement des données et de l'information des pays membres de la Communauté.

Les documents en cours d'élaboration sont examinés par le Conseil scientifique du Comité, des groupes d'étude ou des réunions spéciales. Une fois mis au point, ils sont distribués, sous forme de recommandations, aux services nationaux de statistique. Les documents méthodologiques sont publiés dans les bulletins d'information qui paraissent six fois par an en vue d'une large diffusion auprès des divers utilisateurs.

Le Comité fournit gratuitement des services consultatifs.

1.2 QUESTIONS DE GESTION ET DE POLITIQUE GENERALE INTERESSANT DIRECTEMENT LES PRESIDENTS DES SERVICES NATIONAUX DE STATISTIQUE

Objectifs au cours des prochaines années : Examiner les questions de gestion et de politique statistique générale aux échelons international, national et régional (sous-national) qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique. Permettre à ces derniers d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur des questions touchant l'organisation, la gestion et les relations avec le monde extérieur des institutions dont ils ont la charge; établir des priorités en matière d'élaboration de normes et de méthodes statistiques internationales et encourager leur utilisation; permettre aux chefs des organismes statistiques d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur l'évolution des besoins en matière statistique qui pousse à réformer les politiques et institutions statistiques. Examiner des questions telles que la stratégie de développement des services nationaux de statistique, l'élaboration et la conception générales des statistiques officielles et la déontologie dans le domaine de la statistique. Promouvoir

l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Analyser la contradiction entre la demande accrue de statistiques et la contraction des ressources. Encourager la diffusion des "meilleures pratiques statistiques" parmi les pays de la CEE. Renforcer le rôle que jouent les statistiques aux échelons national et international.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années :

Comptes rendus des réunions des chefs des organismes de statistique. Minutes des principales réunions du Bureau communiquées à la réunion plénière en tant que documents de séance. Exemples d'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle et rapports périodiques à la Commission économique pour l'Europe à ce sujet.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- L'examen approfondi des activités de programme 3 et 5 auquel a procédé le Bureau pendant son mandat de 1997/98; il fera de même pour les activités 1, 2 et 4 en 1998/99.
- Le projet de l'UNESCO tendant à créer un nouvel institut international de la statistique.
- Le fait que certaines organisations internationales actives dans la région de la CEE (par exemple le Conseil de l'Europe et l'OCDE) font actuellement l'objet d'une restructuration, qui pourrait avoir des incidences sur leurs programmes d'activité statistique.
- La poursuite des travaux consacrés par le Conseil de l'Europe et Eurostat à la protection des données à caractère personnel recueillies et traitées à des fins statistiques (voir les activités d'Eurostat et du Conseil de l'Europe dans la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 1998 :

- La Conférence a noté que ses méthodes de travail et ses modalités de fonctionnement cadraient déjà en grande partie avec les pratiques recommandées par la Commission lors de sa session ainsi que dans sa décision A (53).
- La Conférence a remercié Eurostat d'avoir facilité la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de la CEI à sa réunion plénière annuelle ainsi qu'à certaines autres réunions prioritaires inscrites à son programme de travail, en permettant aux représentants des services de statistique de ces pays de recourir aux fonds PHARE et TACIS de la Commission européenne pour financer leur participation à ces réunions.
- La Conférence a demandé au Bureau d'étudier de plus près, à sa réunion d'automne 1998, la démarche qu'il avait recommandé à la Conférence d'adopter pour l'établissement d'un ordre de priorité dans son programme de travail (voir CES/1998/9), à la lumière des

dispositions stipulées à la fois dans le Plan d'action et dans la décision prise récemment par la Commission sur ce point, à sa session d'avril 1998, en particulier celles énoncées aux alinéas d) et e) du paragraphe 6 du document CES/1998/15.

- La Conférence a retenu le thème "Indicateurs de résultats pour les services de statistique" comme thème du débat de fond qui aura lieu à la réunion plénière de 1999.
- La Conférence a accepté l'invitation de l'Office fédéral de la statistique de Suisse qui lui proposait de tenir sa réunion plénière de 1999 à Neuchâtel (Suisse), ce qui l'amènera à déroger exceptionnellement à l'usage qui consiste à organiser les réunions plénières alternativement à Genève et à l'OCDE à Paris.
- La Conférence a approuvé les activités qu'elle devait entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

CEE : Réunion plénière annuelle de la Conférence (Neuchâtel, juin 1999)

CEE : Réunion plénière annuelle de la Conférence (juin 2000)

CEE : trois à quatre réunions du Bureau de la Conférence par an

Eurostat : CEIES - une réunion plénière, quatre réunions de sous-comité, deux réunions du bureau par an (18 septembre 1998)

Eurostat : Réunions CPS (17 septembre 1998, 26 novembre 1998, et mars, mai, septembre et novembre 1999)

Eurostat : Groupe de travail sur le programme statistique annuel (juin 1999)

Eurostat : Séminaire DGINS (mai 1999)

OIT : 16ème Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 6-15 octobre 1998)

Rapporteur : Statistics Iceland.

Activités et moyens de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

Activités de la CEE :

a) Réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens.

b) Réunions ordinaires du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, faisant fonction de comité directeur de la Conférence.

c) Examen à la quarante-septième réunion plénière (1999) du thème "Indicateurs de résultats pour les services de statistique" comme sujet du débat de fond.

d) Elaboration d'un résumé des communications nationales sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle aux fins de sa présentation à la Conférence (la date devra être déterminée par le Bureau de la Conférence).

Ressources du secrétariat : importantes.

Activités de l'OCDE : i) examen des normes relatives à la communication des statistiques en consultation étroite avec les pays membres et eu égard aux futurs pays membres; ii) évaluation du système statistique des nouveaux pays membres sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des normes établies pour la communication des statistiques.

Activités d'Eurostat : (Thèmes 92 - Planification et évaluation des travaux, 93 - Gestion des ressources humaines, 94 - Gestion des ressources financières, 96 - Audit, 97 - Administration générale) :

Eurostat traverse une période de croissance budgétaire nulle qui le contraint essentiellement à accroître les efforts déployés en vue d'obtenir auprès d'autres services de la Commission les ressources financières nécessaires pour entreprendre des activités statistiques en leur nom. Eu égard aux pratiques actuelles de la Commission, Eurostat ne sait pas très bien, jusqu'à un stade assez tardif, de quelles ressources financières il pourra disposer; par conséquent, il lui est difficile de planifier ses travaux. Le processus de programmation d'Eurostat précise maintenant quelles sont les activités qui ne pourront pas être entreprises et quelles sont celles qui sont subordonnées à la disponibilité de fonds provenant d'autres sources.

Au sein d'Eurostat et de la Commission : Des nouveaux travaux devront être entrepris afin de consolider les récents progrès de principe accomplis en ce qui concerne la planification des travaux et des ressources. Cela signifie qu'il faudra : assurer une intégration plus poussée des activités statistiques des directions générales dans le programme de travail de la Commission; améliorer la définition des besoins en informations statistiques liés aux nouvelles politiques de la Commission ainsi que l'affectation des ressources requises pour les satisfaire; affiner les mécanismes permettant de détecter à l'avance, au moyen des systèmes d'information internes, les nouveaux domaines potentiels d'initiative communautaire; garantir la valeur ajoutée des informations ayant trait à la planification pour faciliter les activités opérationnelles des unités administratives d'Eurostat; définir les conditions auxquelles devrait répondre un système intégré de gestion et mettre au point un système expérimental.

Développement de la politique de redéploiement en déterminant les activités non prioritaires, les approches communes et les échanges de ressources humaines dans la perspective de l'avant-projet de budget pour 1999. Amélioration de la politique de recrutement. Application du nouveau Plan de formation pour 1998-2000.

La Commission a pris des mesures en vue d'introduire des changements importants dans le système budgétaire et le système de gestion. Ils consistent à fixer de nouveaux objectifs en matière d'efficacité et de rentabilité qui impliquent une obligation supplémentaire de rendre compte non seulement de l'utilisation des fonds mais aussi des résultats obtenus. On espère obtenir une efficacité et une rentabilité administratives accrues en intégrant à Eurostat les services décentralisés de la DG IX.

En 1998, les multiples audits portant sur les systèmes, unités et projets d'Eurostat se poursuivront, leur objectif étant d'améliorer les méthodes de travail, la qualité de l'information diffusée et la structure d'Eurostat, le cas échéant.

Déménagement d'Eurostat dans le bâtiment Bech.

Avec des partenaires d'Eurostat en dehors des institutions : Unification des cycles de planification des activités communautaires avec les systèmes nationaux; pleine intégration des groupes de discussion sectoriels (groupes de travail, comités, etc.) avec le CPS à des fins de planification et d'exécution des programmes; achèvement de l'initiative LEG et présentation d'une proposition relative au cadre de cette initiative pour l'avenir; élaboration de principes directeurs en matière d'évaluation des programmes et projets et poursuite des travaux consacrés à l'analyse coût-efficacité. Développement de la coopération dans le domaine de la formation avec les services correspondants des INS et d'autres services administratifs des Etats membres. Continuation de la politique de coopération avec les INS s'agissant de la gestion de ressources humaines communes (experts nationaux détachés et stagiaires).

Planification intégrée : Mise au point définitive et publication du plan intégré d'Eurostat; incorporation progressive des résultats positifs acceptés d'un commun accord du projet aux activités opérationnelles d'Eurostat; initiatives tendant à étudier la possibilité d'étendre ces concepts/approches aux organismes partenaires en harmonie avec leurs propres activités de nature analogue; premier niveau d'application du concept de "Qualité totale" aux travaux d'Eurostat.

Protection des données à caractère personnel recueillies à des fins statistiques : Eurostat participe aux travaux entrepris par le Conseil de l'Europe dans ce domaine (voir les activités du Conseil de l'Europe présentées ci-après). Le rôle de l'Union européenne dans ce contexte a été marqué par l'adoption, en 1995, de la Directive 95/46/EC du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de la libre circulation de telles données. En 1996, le Conseil a autorisé la Commission à négocier avec le Conseil de l'Europe, dans le but de s'assurer que le projet de recommandation de cette organisation serait compatible avec la Directive 95/46/EC. La DG XV a assumé le rôle de "chef de file", Eurostat ayant la fonction de service associé. Enfin, au début de septembre 1997, comme suite à une recommandation de la Commission, le Conseil a autorisé les Etats membres à approuver la recommandation au nom de l'Union européenne.

Activités d'autres organismes :

Fonds monétaire international (FMI) :

a) Application des normes de diffusion des données, à savoir : i) une norme spéciale destinée à orienter les pays membres qui ont, ou chercheraient à avoir, accès aux marchés internationaux des capitaux (la norme spéciale de diffusion des données [Special Data Dissemination Standard (SDDS)]) concernant la diffusion des statistiques économiques et financières; et ii) une norme générale destinée à tous les pays membres [norme générale de diffusion des données (General Data Dissemination Standard (GDDS))] concernant la diffusion des statistiques économiques, financières et socio-démographiques.

b) Gestion du tableau d'affichage (Dissemination Standards Bulletin Board - DSBB) qui fournit des informations courantes (métadonnées) pour les catégories de données prises en compte dans la norme SDDS et des informations complémentaires sur l'intégrité et la qualité, y compris sur les programmes de publication.

c) Mise en oeuvre progressive de la GDDS axée sur la formation et sur une collaboration directe avec les pays membres.

OIT : Présentation d'une proposition de Directives sur les pratiques de diffusion venant compléter la résolution de 1982 de la Conférence internationale des statisticiens du travail intitulée "Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi". Cette proposition sera soumise pour approbation à la Conférence internationale des statisticiens du travail lors de sa réunion d'octobre 1998.

Conseil de l'Europe : En novembre 1990, le comité d'experts chargé de la protection des données du Conseil de l'Europe a estimé qu'il fallait définir des principes plus précis relatifs à la protection des données à caractère personnel collectées à des fins statistiques. Après un grand nombre d'activités et de réunions tenues à différents niveaux ainsi que plusieurs années de discussion, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté, le 30 septembre 1997, la "Recommandation sur la protection des données à caractère personnel collectées et traitées à des fins statistiques".

Cette Recommandation s'applique à la collecte et au traitement automatisé des données à caractère personnel utilisées à des fins statistiques, et aux résultats statistiques dans la mesure où ils permettent l'identification des sujets auxquels se rapportent les données.

Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants :

Le Comité concentrera ses efforts sur la coopération internationale dans des domaines aussi importants que la synchronisation des réformes portant sur les statistiques nationales, l'harmonisation des méthodes statistiques en fonction des classifications généralement utilisées et d'autres normes statistiques ainsi que la création d'un espace d'information statistique à l'échelle de la CEI.

La mise au point de consensus et l'échange de données d'expérience s'effectuent par le truchement de groupes de travail spéciaux dans des domaines particuliers de la statistique, de consultations et d'échanges d'informations et de plans ainsi que de réunions sur des sujets et des questions d'actualité. Les décisions finales sur les problèmes courants sont prises par le Conseil des directeurs des services de statistique de la CEI, qui se réunit au moins deux fois par an.

1.3 PAYS EN TRANSITION DANS LA REGION DE LA CEE

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'implantation, dans les pays en transition de la région de la CEE, de programmes statistiques de valeur existant dans les pays à économie de marché; contribuer à l'application des normes internationales dans les pays en transition de la région de la CEE; et donner à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises d'un organisme statistique de pays à économie de marché.

Résultats collectifs attendus au cours des prochaines années : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales ou supra-nationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- En 1998/99 et 1999/2000, les travaux du Conseiller régional en statistiques économiques de la CEE seront axés sur les points suivants : i) examen des méthodes de mesure des stocks de capital et de la consommation de capital fixe dans les pays en transition et élaboration d'un manuel contenant des directives méthodologiques dans ce domaine; ii) organisation de séances spéciales à l'intention des pays en transition lors de réunions portant sur la comptabilité nationale, les indices des prix à la consommation et les parités de pouvoir d'achat (PPA); iii) octroi d'autres formes d'assistance technique aux pays en transition, sur leur demande et dans la limite des ressources disponibles; et iv) travaux de nature méthodologique concernant divers aspects des IPC et de la comptabilité nationale (les actifs incorporels, par exemple).
- La CEE, le FNUAP et la Suisse ont organisé conjointement à Genève, en septembre 1997, une réunion de donateurs pour les recensements, dans le but d'aider les pays issus de l'ex-Union soviétique et l'ex-Yougoslavie à obtenir des fonds pour le financement des recensements qu'ils vont organiser prochainement dans le cadre de la série de recensements de l'an 2000.
- Le projet sur les recensements de la population de la Division de statistique de la CEE, qui est financé par le FNUAP, a débuté en août 1997. A la fin de l'année, ce projet, qui vise à dispenser aux pays en transition européens une formation concernant l'exécution d'un recensement, avait permis l'organisation de plusieurs missions de formation technique, d'un voyage d'étude

portant sur le recensement pilote entrepris au Bélarus et d'un atelier, auquel ont assisté l'ensemble des 15 pays issus de l'ex-Union soviétique, en vue d'examiner les enseignements tirés des six recensements pilotes effectués dans la CEI en 1997.

- Un projet financé par le PNUD et exécuté par la Division de statistique de la CEE a pour objet de fournir au PNUD les éléments statistiques nécessaires à l'établissement de son rapport sur le développement humain national dans les pays en transition d'Europe et d'Asie centrale. Jusqu'ici, trois ateliers ont été organisés sur la communication de données concernant le développement humain/les tendances sociales et d'autres ateliers, notamment sur la méthode d'enquête sociale, sont prévus pour 1998.
- La Division de statistique de la CEE est également l'agent d'exécution d'un projet financé par le PNUD qui tend à aider l'Arménie à effectuer son recensement pilote en décembre 1997 et à préparer le recensement principal qui se déroulera au début de 1999.
- Le fait que tant Eurostat que l'OCDE adaptent leurs programmes de travail en vue d'instaurer une collaboration plus étroite avec les pays candidats à l'adhésion (dans le cas d'Eurostat) et avec les grandes économies (dans le cas de l'OCDE), et les incidences que cette évolution aura sur leur programme respectif d'assistance technique dans le domaine de la statistique.
- Les travaux que les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont entrepris, afin d'examiner la possibilité d'établir une série de principes directeurs pour le respect de bonnes pratiques de coopération technique dans le domaine de la statistique (ils distribueront des exemplaires de leur avant-projet aux participants à la réunion plénière, pour information).

Décision de la Conférence à sa réunion plénière de 1998 :

- La Conférence s'est félicitée de l'appui technique apporté par la Division de statistique de la CEE à Eurostat pour l'aider à exécuter son projet MEDSTAT sur les statistiques des migrations.
- La Conférence a approuvé les activités qu'elle devait entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

CEE : Ateliers de formation et autres activités sur des sujets particuliers, organisés chaque année, à l'intention des pays en transition, dans le cadre des projets régionaux de la Division de statistique de la CEE relatifs aux statistiques sociales et démographiques qui sont financés par le PNUD ou par le FNUAP (ces réunions et activités ne font pas partie du programme de travail de la Conférence).

Eurostat : Groupe de travail : Coopération statistique : PHARE et TACIS, décembre 1998.

Eurostat : Groupe de travail et Comité directeur, avec les pays d'Europe centrale et orientale (une fois par an).

Eurostat : Groupe de travail et Comité directeur, avec les nouveaux Etats indépendants (NEI) et la Mongolie (une fois par an).

FMI : Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique (deux à trois réunions par an).

Rapporteur : CEE

Activités et moyens au cours des deux prochaines années :

Activités de la CEE :

a) Structurer l'ensemble des activités de programme et des réunions plénières de la Conférence de manière à tenir compte des préoccupations prioritaires des pays en transition;

b) Apporter assistance et conseils aux pays en transition, sous forme de services fournis à ces pays par le Conseiller régional de la CEE en statistiques;

c) Participer aux efforts concertés interinstitutions visant à aider les pays en transition;

d) Mise en oeuvre des projets énumérés ci-après par la Division de statistique de la CEE, en sa qualité d'agent d'exécution de ces projets :

- i) Projet relatif aux statistiques sociales financé par le PNUD;
- ii) Nouveau projet statistique financé par le PNUD qu'il est prévu d'entreprendre en faveur de la Bosnie-Herzégovine (sous réserve de la signature du descriptif du projet qui permettrait d'entamer les activités dans les prochains mois);
- iii) Projet relatif aux recensements de la population et des habitations, financé par le FNUAP;
- iv) Projet financé par le PNUD tendant à aider l'Arménie à organiser son recensement pilote en décembre 1997 et à préparer le recensement principal.

Ressources du secrétariat : importantes

Activités de l'OCDE : Pays bénéficiaires : Un groupe restreint de pays en transition (Fédération de Russie et Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Slovénie et Etats baltes). **Méthode de travail** : Les activités seront réorientées de l'octroi d'une assistance technique vers l'évaluation de la qualité des données. **Domaines d'action prioritaires** : Comptes nationaux, statistiques des prix et parités de pouvoir d'achat (PPA), indicateurs économiques à court terme et enquêtes de conjoncture, ou autres enquêtes sur l'évolution des tendances.

Activités : i) Poursuite des travaux consacrés aux PPA (il est prévu de confier la majeure partie de ces travaux à d'autres institutions intéressées mais pas avant que les résultats pour l'ensemble des trois groupes composés d'Etats membres de la CEE aient été corrélés et définitivement mis au point); ii) poursuite des travaux tendant à améliorer les enquêtes auprès des consommateurs dans les pays d'Europe centrale et orientale; iii) travaux visant à utiliser les résultats des enquêtes de conjoncture conjointement avec d'autres indicateurs à court terme afin de déterminer les indicateurs précurseurs de l'activité économique en Pologne et en Hongrie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine; iv) révision de l'éventail des données recueillies régulièrement pour les pays en transition en vue de prendre en compte un sous-ensemble de données plus restreint mais à fournir sur une base mensuelle; v) établissement d'une série d'indicateurs structurels pour les pays dont l'économie traverse une période de profonde transformation. (Pour toutes ces activités, l'OCDE maintient une coordination régulière et, le cas échéant, une coopération avec d'autres organisations internationales.)

Activités d'Eurostat : (Thèmes 19 - Coopération technique avec les pays en transition, 20 - Préparation de l'élargissement) :

a) Coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale (PHARE) :

Poursuite de la collecte de données et des travaux consacrés à la base de données sur les principaux indicateurs et questions prioritaires à suivre de près en vue d'intégrer les PECO dans une Europe élargie.

Administration du volet statistique du programme PHARE et application du système d'information aux fins de la coordination des activités de coopération statistique au niveau du Groupe des 24.

Bon nombre de pays d'Europe centrale et orientale sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne. L'application par les pays candidats des dispositions législatives portant sur des questions de statistique sera évaluée : il s'agit à la fois des conditions essentielles au bon fonctionnement des services de statistique dans une société démocratique et du respect des règlements de l'Union européenne relatifs aux statistiques. Les pays en question doivent pouvoir avoir accès aux dispositions législatives en matière de statistique selon des modalités appropriées. En outre, puisque la majorité des collectes de statistiques effectuées par Eurostat ne reposent pas sur des textes législatifs, les conditions à satisfaire qui ne sont pas juridiquement contraignantes doivent elles aussi être diffusées.

Eurostat fournira un appui sous forme de données statistiques au processus d'élargissement : il s'agit notamment du soutien à apporter aux négociations sur l'élargissement et à l'application en cours des accords sur l'Europe. Elaboration de produits particuliers à la demande des autorités politiques : par exemple pour des réunions se tenant à l'échelon politique.

Pour ce qui est des statistiques macro-économiques en rapport avec le processus d'adhésion, 1998 verra l'intégration progressive et totale des systèmes statistiques des pays candidats aux groupes de travail et activités d'Eurostat. Ces pays devront prendre part à la totalité du programme de travail de l'Union européenne pour être en mesure, lors de leur adhésion,

d'établir des statistiques comparables, tant qualitativement que quantitativement, à celles des Etats membres. Pour Eurostat, il s'agira d'intégrer les données des pays candidats à ses bases de données en utilisant les mêmes classifications et les mêmes concepts que pour les pays membres de l'UE. Ce travail de mise en mémoire s'accompagnera d'une analyse des concepts de qualité des données et d'initiatives bilatérales et multilatérales tendant à les améliorer. Un effort particulier sera fait dans le cas des parités de pouvoir d'achat, puisque les pays candidats qui font encore partie du Groupe 2 du Programme de comparaison européenne (pays en transition) devront être intégrés au Groupe 1 (pays à économie de marché), ce qui exigera de la part de ces pays un investissement initial très important.

b) Coopération avec les nouveaux Etats indépendants (TACIS) :

Publication des statistiques du commerce extérieur et de certains pays (Russie). Développement et extension du système EUROTRACE afin de l'adapter aux besoins des nouveaux Etats indépendants. Poursuite de la coopération technique et de la formation. Les domaines prioritaires seront notamment les statistiques du commerce extérieur, les statistiques des entreprises et les registres des activités industrielles et commerciales. Définition de nouvelles priorités sectorielles au niveau national (en particulier dans le domaine social) et série de domaines systémiques prioritaires convenus au niveau international : mise en pratique des dispositions législatives concernant la statistique; normalisation et formation dans le domaine de l'informatique statistique; mesure du secteur non structuré; politique et pratiques en matière de diffusion; application des classifications statistiques.

Activités d'autres organismes :

Activités du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique dans le domaine des statistiques aux pays de l'ex-Union soviétique :

Le Comité directeur offre aux organisations internationales un cadre de réunion qui leur permet de se rencontrer régulièrement pour coordonner leurs projets d'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique et de partager leurs données d'expérience. A cette fin, les organisations membres se voient confier le rôle de centres de coordination de l'assistance technique dans les domaines qui les intéressent et relèvent de leur compétence et une base de données a été établie pour faciliter la coordination de leurs activités ainsi que, dans la mesure du possible, des programmes des donateurs bilatéraux. Les membres du Comité directeur et les principaux donateurs bilatéraux peuvent accéder directement (en ligne) à la base de données. Le Comité directeur est composé de représentants des services/départements de statistique de l'ONU, de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, de l'Union européenne, de l'OCDE, du BIT, du FMI, de la FAO et de la Banque mondiale. Le FMI assure le secrétariat du Comité directeur.

Division de statistique de l'ONU : Projet financé par le FNUAP à l'appui des activités de recensement de la population et des habitations dans six républiques d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan).

FAO : i) Coopération avec les pays européens en transition en vue d'améliorer la collecte de statistiques sur les pêches au niveau national; (ii) services de consultants nationaux en faveur de la Fédération de Russie et de l'Ukraine; (iii) Projet exécuté par la FAO et financé par le Danemark, intitulé "Eastfish", en vue de promouvoir l'échange d'informations sur les marchés de la pêche entre pays d'Europe orientale.

OIT :

a) Octroi d'une assistance aux pays en transition pour les aider à produire des statistiques du travail fiables et cohérentes à des fins d'élaboration de politiques et d'information, par le biais des activités suivantes : i) missions techniques directes de courte durée; ii) formation et iii) projets de large envergure financés par d'autres organismes;

b) Participation aux travaux du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique.

Fonds monétaire international (FMI) :

a) Programme d'assistance technique aux pays en transition s'agissant des statistiques macro-économiques (statistiques de la balance des paiements, des finances publiques, statistiques monétaires et bancaires, statistiques des prix, du commerce extérieur, et comptes nationaux trimestriels) : i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) séminaires et ateliers nationaux et régionaux et cours de formation à l'Institut commun de Vienne ou à l'Institut du FMI à Washington); iii) services de conseillers résidents en statistique du FMI dans plusieurs secteurs (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, République de Moldova, Ukraine, et Etats baltes).

b) Participation aux travaux du Comité directeur chargé de coordonner l'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique.

Banque mondiale : La Banque mondiale apporte une assistance technique sous forme de dons et de prêts, ainsi que d'éléments de prêts, dans le but de renforcer les systèmes statistiques des pays en transition. Ces projets visent à développer l'infrastructure statistique, à résoudre les questions fondamentales de collecte et de diffusion des statistiques, et à évaluer les principaux macro-agrégats nécessaires pour arrêter la politique à suivre dans les domaines économique et social.

Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants :

Le CEI STAT fournit gratuitement une assistance technique, consultative et méthodologique aux pays membres de la Communauté d'Etats indépendants en vue de constituer un espace d'information unique dans le cadre de la Communauté.

1.4 RELATIONS AVEC DES PAYS HORS DE LA REGION DE LA CEE (NOTAMMENT DES PAYS DE LA REGION MEDITERRANEENNE)

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer au transfert de connaissances concernant les priorités statistiques et à l'implantation, dans les pays hors de la région de la CEE, de programmes statistiques de valeur

existant dans les pays à économie de marché de cette région; contribuer à l'application des normes internationales dans les pays hors de la région de la CEE; et donner à ces pays des conseils pour les aider à acquérir les caractéristiques requises d'un organisme statistique de pays à économie de marché.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Faire en sorte que les activités entreprises par les pays et les organisations internationales et supranationales en vue d'atteindre les trois objectifs ci-dessus se déroulent de manière coordonnée et efficace. Examen périodique, par le Bureau de la Conférence et par celle-ci à sa réunion plénière, des modalités de transfert et/ou d'utilisation efficaces de l'expérience statistique des pays membres de la CEE au bénéfice de pays hors de la région de la CEE.

L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants :

- Le projet MEDSTAT d'Eurostat visant à instituer une coopération en matière de statistique entre les pays membres de l'Union européenne et les pays de la région méditerranéenne, dans les domaines prioritaires suivants : formation de statisticiens, environnement, tourisme, commerce extérieur, migrations, technologies nouvelles et transport (voir ci-après la liste des activités d'Eurostat);
- Le réseau CESD, qui est une série d'éléments contribuant au fonctionnement du "Système de coopération statistique européen", soit un ensemble de structures associatives à but non lucratif par l'intermédiaire desquelles la Commission européenne, et en particulier Eurostat, ainsi que les Etats membres de l'UE peuvent mobiliser les ressources du Système statistique européen aux fins de la mise en oeuvre de la coopération statistique et de la politique de développement.
- Les travaux que les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont entrepris, afin d'examiner la possibilité d'établir une série de principes directeurs pour le respect de bonnes pratiques de coopération technique dans le domaine de la statistique.

Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 1998 :

- La Conférence a approuvé les activités qu'elle devait entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après)

Réunions de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

Eurostat : Equipe spéciale sur MEDSTAT (8 et 9 juin, 1er et 2 septembre, 3 et 4 novembre et 1er et 2 décembre 1998)
Eurostat : Comité de gestion : région méditerranéenne, 20 et 21 novembre 1997 (MEDSTAT)
Eurostat : Groupe de travail de la coopération avec les pays en développement (une ou deux réunions par an)
Eurostat : Equipes spéciales et séminaires spécialisés
FAO : Réunion du Groupe de travail mixte sur les statistiques et l'économie des pêches

Rapporteur : CEE

Activités et moyens de la mi-mai 1998 à juin 2000 :

Activités de la CEE :

- Transférer des connaissances et des données d'expérience utiles acquises dans le cadre du programme de travail de la Conférence qui intéressent les pays en développement (par exemple, dans des domaines comme les recensements de la population et des habitations et les statistiques de l'environnement), notamment par le biais de rapports soumis à la Commission de statistique et par d'autres moyens; aider Eurostat dans les activités qu'il entreprend au titre de son projet MEDSTAT, et en particulier dans le domaine prioritaire des statistiques des migrations internationales (voir la liste des activités d'Eurostat ci-après).

Ressources du secrétariat : Minimales

Activités de l'OCDE :

a) Coopération technique : i) avec la Chine dans divers domaines des statistiques économiques; ii) avec l'Inde pour ce qui concerne la comptabilité nationale et les statistiques des prix.

b) Réunion commune OCDE/CESAP dans le domaine des comptes nationaux en 1998.

(D'autres travaux menés par l'OCDE en dehors de la région de l'OCDE sont exposés dans la description des activités de programme 3, 4 et 5.)

Activités d'Eurostat : (Thème 21 - Coopération technique avec les pays tiers) :

Les priorités en matière de coopération restent celles définies l'année dernière :

- sur le plan géographique : premier rang de priorité donné aux pays ACP et aux pays méditerranéens, deuxième rang de priorité au MERCOSUR et à la Chine, troisième rang de priorité aux autres régions;
- sur le plan institutionnel : les organisations régionales (comme l'UEMOA) prennent le pas sur les pays;
- sur le plan sectoriel : commerce extérieur, indices des prix à la consommation, secteur non structuré, comptes nationaux (bilan ressources-emplois, tableaux entrées-sorties), sécurité alimentaire, formation.

Désormais, les mesures adoptées s'inscriront de préférence dans le cadre d'un renforcement institutionnel global, équilibré et durable des systèmes statistiques concernés. Une aussi grande partie du travail que possible sera déléguée aux instituts nationaux de statistique des pays membres de l'Union européenne intéressés par cette forme de coopération.

Le programme MEDSTAT s'inscrit dans le cadre du partenariat euroméditerranéen et consiste en une coopération entre l'Union européenne et les pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, ex-territoires occupés sous juridiction palestinienne, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie, Malte et Chypre. Les questions prioritaires sont les suivantes : formation de statisticiens, environnement, tourisme, commerce extérieur, migrations, nouvelles technologies et transports.

Activités d'autres organismes :

OIT :

a) Activités des équipes multidisciplinaires de l'OIT (basées à Abidjan, Addis-Abeba et Bangkok) : i) conseils techniques dans le domaine des statistiques du travail; ii) conseils au sujet de la préparation et de la mise à jour des objectifs, stratégies et programmes par pays de l'OIT, ainsi que recherches et analyses connexes, et iii) conseils techniques au sujet de la conception, de l'application et de l'évaluation des projets.

b) Services consultatifs à court terme fournis par du personnel de l'OIT aux régions, notamment celle de la CEE, et dans des domaines de compétence qui ne relèvent pas des connaissances spécialisées des équipes multidisciplinaires.

c) Assistance à long terme assurée sous forme de projets financés par des ressources extérieures, principalement en vue de la mise en place d'une infrastructure appropriée et de la formation du personnel national.

FAO : i) Collecte et diffusion des statistiques sur les pêches en Méditerranée et en mer Noire (pour le compte du Conseil général des pêches pour la Méditerranée); ii) Réunion du Groupe de travail mixte sur les statistiques et l'économie des pêches en vue d'étudier les moyens d'améliorer les statistiques des pêches en Méditerranée.

Fonds monétaire international (FMI) : Fourniture d'une assistance technique aux pays membres dans les domaines suivants : statistiques des finances publiques, de la balance des paiements, statistiques monétaires et financières, statistiques du commerce international, statistiques des prix, et comptes nationaux. **Formes d'assistance :** i) missions sur le terrain de deux à trois semaines; ii) services de conseillers en statistique résidents du FMI (financés par les ressources propres du FMI et par des sources extérieures, en particulier le PNUD et le compte administré du Japon); iii) des séminaires, ateliers, et cours de formation à l'Institut du FMI ou à l'Institut commun de Vienne.

Annexe

Liste des priorités de la Conférence des statisticiens européens
 pour 1998/99 et 1999/2000

Activité de Programme 1 (Organisation et fonctionnement
 des services de statistique)

a) Mi-mai 1998 - juin 1999

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS LISTE DES PRIORITES POUR 1998/99			
Elément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 1999
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	- Elaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique - Divers groupes de travail intersecrétariats	- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc. - Organisations diverses	- Projet de présentation intégrée
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	- Préparation de la réunion plénière de la Conférence - Organisation de débats de fond - Organisation des réunions du Bureau	- Tous les organismes internationaux actifs dans la région - - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale	- Rapport annuel de la Conférence - Documents de travail - Rapports du Bureau; minutes des réunions
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	- Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional - Participation aux activités de coordination interinstitutions - Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition	- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc. - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI - PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI STAT	- Rapport d'activité, selon que de besoin - Rapports d'activité, selon que de besoin - Rapport d'activité, selon que de besoin
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	- Elaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales	- Division de statistique de l'ONU, commissions régionales	- Rapports d'activité, selon que de besoin

b) Juillet 1999 - juin 2000

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS LISTE DES PRIORITES POUR 1999/2000			
Elément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2000
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique - Participation aux réunions de divers groupes de travail intersecrétariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc. - Organisations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de présentation intégrée
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion plénière de la Conférence - Organisation de débats de fond - Organisation des réunions du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les organismes internationaux actifs agissant dans la région - - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel de la Conférence - Documents de travail - Rapports du Bureau; minutes des réunions
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> - Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional - Participation aux activités de coordination interinstitutions - Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc. - Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI - PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI STAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité, selon que de besoin - Rapports d'activité, selon que de besoin - Rapport d'activité, selon que de besoin
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Division de statistique de l'ONU, commissions régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité, selon que de besoin
